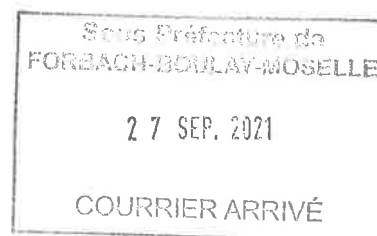




REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 07 septembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 septembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **34**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Emmanuel SCHULER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, David SUCK, Gabriel GLATH, Hubert BOURING.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : **1**

Monsieur André DUPPRE représenté par Dominique SCHOULLER.

✓ Excusés : **12**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEGEBAUER, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL, Hubert BUR.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Messieurs, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à David SUCK.

✓ Absents : **3**

Messieurs, Guy BORN, Didier ZIMNY, Roland GLODEN.

09. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical,

VU l'Article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des

services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire :

- De créer des emplois permanents pourvus exclusivement par la voie de l'avancement de grade,
- De supprimer des emplois, nécessitant l'avis du comité technique saisi le 25 août 2021
- D'arrêter le nouveau tableau des effectifs.

PROPOSE, à compter du 14 septembre 2021 :

1) La création de 6 emplois, pourvus par la voie de l'avancement de grade :

- Un emploi permanent d'ingénieur général à temps complet,
- Un emploi permanent d'attaché principal à temps complet,
- Un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Deux emplois permanents d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

2) La suppression de 6 emplois :

- Un emploi permanent d'ingénieur en chef hors classe à temps complet,
- Un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet,
- Un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet
- Deux emplois permanents d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- De créer et supprimer les emplois susmentionnés et adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

Nombre de postes	Grade	Catégorie	Temps de travail
1	Ingénieur général	A	Temps complet
1	Ingénieur principal	A	Temps complet
1	Attaché principal	A	Temps complet
1	Attaché territorial	A	Temps complet
1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 13 septembre 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... ~~27~~ **SEP. 2021**.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ~~27~~ **SEP. 2021**.....

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
27 SEP. 2021
COURRIER ARRIVÉ

